REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JUIN 2021

PRESENTS : DELAUTRETTE, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DOIZON, RIPOLL, JOUHANNY, HUMBERT, LEYSSENNE, LUBRANO, CARLINI, DUFOURNEAU.

PROCURATION : Mme DEBLOOS Véronique à Mr DELAUTRETTE Stéphane
ABSENTS : Mme PELTIER (excusée), Mr MALLEFONT.

Secrétaire de séance : **F. BELAIR**

Le Conseil approuve le compte-rendu de la dernière réunion de conseil.

1/ ETUDE ASSAINISSEMENT/EAU POTABLE
Dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes, et afin de le préparer en cohérence à l'échelle du territoire communautaire, une commande groupée pour un diagnostic patrimonial concernant l'eau potable et l'assainissement est proposée par la Communauté de Communes. La commune n'est pas concernée par la section eau potable puisque adhérente au Syndicat Vienne Briance Gorre. Une partie du diagnostic assainissement a déjà été réalisée sur notre commune lors de la création de la station d'épuration ; reste à réaliser celui du Dognon et du Breuil. Le Conseil délibère favorablement pour adhérer à ce groupement de commande et de le déléguer à la Communauté de Communes.
Représentants : MM. GAYOT et DELAUTRETTE.

2/ VENTE BIENS IMMOBILIERS
Le Conseil donne son accord à la proposition de Mr et Mme RIVAUD pour l'achat d'une parcelle de terrain au lieu-dit Le Breuil, surface 1405 m2 pour la somme forfaitaire de 700 €, ainsi qu'à la proposition de Mr et Mme BARATAUD pour l'achat de l'immeuble dit « Bonnier » et une parcelle de terrain de 100 m2 pour la somme forfaitaire de 6000 €.

3/ RESULTAT APPEL D'OFFRES
ENTREES BOURG côté Tuquet : 2 offres reçues : Colas pour un montant de 169928,30 € HT et Eurovia 176585€ HT. L'estimation s'élevait à un montant de 129 955€ HT soit 155 956€ TTC pour la tranche ferme et 32840€ HT soit 39 408€ HT pour la tranche conditionnelle (partie qui jouxte le parking Broussaud).
L'entreprise Colas est retenue pour ces travaux. Le tronçon des canalisations d'eaux usées présentant une fuite va être changé et les branchements individuels seront réalisés dans le même temps. Le début des travaux est programmé mi-juillet 2021.
REHABILITATION LOGEMENT POSTE : l'ensemble des lots a obtenu une réponse ; le résultat est en cours d'analyse. L'enveloppe de l'estimation du coût des travaux est respectée. La durée des travaux devrait être d'environ six mois et ils débuteraient en septembre 2021.

4/ SAISON ESTIVALE
-Festival Les Carrioles : la manifestation se déroule habituellement le 1er week-end d'août. Or, cette année, le 1er week-end chevauchant juillet et août, cette date n'a pas été retenue par les organisateurs mais celle du week-end suivant soit celui du 6-7 et 8 août. La commune s'étant déjà engagée depuis plusieurs mois auprès de particuliers pour une location du hameau de gîtes pour un mariage avec autorisation que celui-ci se déroule en extérieur du fait des contraintes sanitaires, il n'est pas possible de concilier les deux manifestations.
Exceptionnellement et en accord entre les organisateurs du festival, la commune et celle de Flavignac, Les Carrioles se dérouleront sur un terrain privé de Flavignac en 2021.
-Ouverture de la piscine au public du 3 Juillet au 27 Août.
-Le Conseil donne son accord pour le recrutement de 2 surveillants piscine, 1 agent d'accueil, 3 agents pour l'entretien bâtiment accueil/gîtes à temps non complets
-Tarif entrées piscine : du fait des nouvelles contraintes monétiques dues à la fermeture de la trésorerie de Châlus et afin de limiter le recours à la « petite » monnaie, le Conseil décide de l'évolution du prix du billet enfant de 1,40€ à 1,50€, considérant que les enfants de la Commune utilisent en grande majorité les cartes d'abonnement très avantageuses en terme de tarif.

-Le Conseil délibère favorablement sur les tarifs des boissons/glaces/friandises proposés.

5/ DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION
Une subvention d'un montant de 400€ est accordée à l'association LES TAUFFLARDS.

6/ TARIF LOCATION SALLE POUR LES GROUPES
Une modification des délibérations 18 et 19/2021 est actée : la phrase «Bar salle des fêtes ou salle association ou salle exposition 100 €/jour » est ajoutée concernant les locations de salle, ainsi que le calcul d'un prorata pour les locations longue durée des gites à compter du 3ème mois de location.

7/ DEMANDE REMBOURSEMENT LOCATION GITES/SALLE
Les demandes de remboursement de Mr AMIOT Daniel pour la somme de 102.30 € et de Mme AUROY Nathalie pour la somme de 392.75 € sont acceptées car elles entrent dans le cadre du protocole du dernier confinement (acompte et restrictions déplacements inter-régions).

8/ REGROUPEMENT DIFFERENTES REGIES
Suite à la demande de Mr LOUVET, conseiller auprès des décideurs locaux, les 4 régies en place (location gites – cautions entrées – restitution cautions sorties – piscine avec une sous régie buvette) seront désormais regroupées en 2 régies (une pour les locations gites - cautions entrées – restitution cautions sorties, et une pour la piscine avec la sous régie buvette). Le Conseil décide donc de supprimer les régies en place et d'en récréer 2, et autorise l'encaissement des recettes par carte bancaire.
Il donne également son accord pour relever le plafond d'encaisse correspondant à 8000€ (actuellement 5 000 € pour location gîtes) afin de compenser les retards d'encaissement dus à la nouvelle organisation du Trésor Public.

9/ TARIF CANTINE ET GARDERIE AU 1ER SEPTEMBRE
-Sous réserve de la validation de la Commission RPI (date réunion non arrêtée), le conseil établit le tarif enfant à 2.70€ (2019 : 2,60€ - 2020 : 2,63€) et tarif adulte à 6.50 € (2019 et 2020 : 6,19€). Il est rappelé que le prix de revient d'un repas est de 7€, et que ce prix de revient pour la collectivité a augmenté de 10,33% en 2020 du fait du confinement (baisse du nombre de repas réalisé mais maintien des charges courantes - salaires du personnel, charges du bâtiment…-), ainsi que de l'introduction de plus en plus importante de denrées bio et locales.
Le montant versé par les parents d'élèves correspond globalement au coût d'achat des denrées.
Il est également rappelé de l'existence d'un règlement pour ces services qui précise qu'en cas d'impayés, une exclusion des enfants est prévue. Les règlements sont acceptés lors de l'inscription au service.
-Le Conseil délibère pour un maintien des tarifs de la garderie, bien que ce service enregistre un déficit de 8390,79€ (coût annuel 10288,95€ - recettes 1898,16€), considérant que c'est un des services nécessaire pour maintenir des familles sur la Commune.

10/ QUESTIONS DIVERSES
Le conseil donne son accord pour :
COTISATION Comité des Œuvres Sociales : nouveaux taux de cotisations
SITE INTERNET GITES : accord de principe pour demande financement auprès de l'Etat (80 % d'aide possible)
GROUPAMA : remboursement du sinistre épareuse à hauteur de 257.32 €
GRDF : perception redevance occupation domaine public pour 324 € (réseau de gaz)
GRDF : perception redevance concession pour 732.30 €
VIVAL : mise à disposition licence IV de la Commune pour l'été afin de pouvoir proposer de la bière en pression à sa clientèle. Une formation est obligatoire.
COMMISSION TOURISME-COMMUNICATION : elle s'est réunie à 2 reprises pour la préparation et la rédaction du cahier des charges pour la refonte du site internet du hameau de gîtes.
COMMISSION ENVIRONNEMENT-FLEURISSEMENT : elle se réunira le 28 juin afin d'expliquer aux nouveaux élus le fonctionnement du service déchets et la redevanceincitative ordures ménagères avec le concours de la Communauté de Communes ; un point sera réalisé sur le label APIcité pour lequel la commune envisage de postuler (valoriser et encourager les initiatives des communes en faveur des abeilles).

ENEDIS : à la demande de Mr Dufourneau, un nouveau point sera réalisé avec l'entreprise Enedis concernant son coffret électrique (l'entreprise n'a pas finalisé l'implantation suite à la réfection des enrobés).
ECURIES : une rencontre a eu lieu avec la DRAC afin de démarrer une réflexion pour la définition d'un projet futur pour ce bâtiment. La DRAC pourrait mobiliser un financement de l'ordre de 50% des travaux.
Il est convenu qu'une intervention désormais urgente est à envisager sur la fissure du mur ; la réalisation d'un contrefort doit être chiffrée rapidement.